

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 13 février 2023

CD20230213_37
id. 652

Le 13 février 2023 à 09h30, les membres du Conseil départemental, légalement convoqués, se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président.

Nombre de conseillers départementaux : 30
Quorum : 16

Sont présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BAYLET, M. BELLOC, M. BEQ, M. BERTELLI, Mme BOURDONCLE, Mme CASTAGNÉ, Mme COLOMBIÉ, M. CROS, Mme DELBREIL, Mme DELCHER, M. DESCAZEUX, M. GONZALEZ, Mme HEULLAND, Mme LE CORRE, Mme MAURIÈGE, Mme MORVAN, Mme NÈGRE, M. PÉCOU, Mme SARDEING, Mme SINOPOLI, M. VAISSIÈRES, M. WEILL.

Sont représentés :

M. BÉSIERS (pouvoir à Mme COLOMBIÉ), M. DEPRINCE (pouvoir à M. GONZALEZ), Mme DUCASSÉ (pouvoir à M. BEQ), Mme IUS (pouvoir à Mme NÈGRE), Mme RABAULT (pouvoir à Mme SARDEING).

Sont absents :

Monsieur LOPEZ.

Le quorum légal est atteint, l'Assemblée départementale a délibéré.

DELIBERATION

DÉCLASSEMENT DU BÂTIMENT

SITUÉ AU 97 BOULEVARD BLAISE DOUMERC À MONTAUBAN ANCIENNE PAIERIE DÉPARTEMENTALE

Le Département est propriétaire d'un ensemble immobilier situé à l'angle du 97 boulevard Blaise Doumerc et de la rue Calvet à Montauban.

Cet ensemble immobilier est assis sur la parcelle de section BL portant le numéro 461 pour une superficie de 388 m².

Le site est constitué :

- **d'un premier immeuble de caractère**, avec façade sur le boulevard, édifié sur sous sol en R+2 et combles aménageables de 107 m².

Le sous-sol d'une superficie de 42,91 m² abrite une chaufferie et des caves.

Le rez-de-chaussée (159 m²) et le premier étage (100 m²) constituaient les locaux à usage de bureaux de la paierie départementale. Le rez-de-chaussée permet l'accès à un bâtiment plus récent de plain-pied constituant une extension des bureaux et permet l'accès à une cour intérieure d'environ 30m². Il n'y a pas d'accès direct de l'extension sur la rue Calvet.

Le R+2, d'une superficie de 103 m², est un logement de fonction, de type F3, constitué d'une cuisine, d'une salle de bain, de toilettes séparés, d'un salon et de 2 chambres. L'accès à la partie habitation n'est possible que par l'escalier central et communs avec le reste du bâtiment. Il n'y a pas d'entrée extérieure privative.

La paierie départementale louait ce bien. En mars 2021, elle a quitté les locaux.

- **d'un immeuble avec façade sur la rue Calvet** édifié en R+2, à usage de bureaux, actuellement occupés par le centre d'information et d'orientation (CIO) d'une superficie utile à usage de bureaux de 233,15 m².

Aujourd'hui, il est établi que l'ancien bâtiment de la paierie départementale ne présente pas d'utilité pour le Département eu égard aux nécessités du service public départemental.

Ainsi, les locaux anciennement à usage de paierie départementale ne sont plus affectés à un service public et ne sont pas destinés à recevoir une telle affectation, ni à être affectés à l'usage direct du public en sorte qu'ils n'ont plus vocation à appartenir au domaine public départemental.

Le bâtiment pourra être proposé à la vente. Il est proposé d'en adopter le principe. Une évaluation financière de ce bien a été rendue par France Domaine le 20 avril 2022. Celle-ci s'élève à 394 000 €, avec une marge d'appréciation de 10 %.

Par contre, il convient de faire délimiter les deux bâtiments en vue de les rendre individuels et de conserver le bâtiment abritant le centre d'information et d'orientation.

Il appartient à la collectivité dans cette perspective, en application de l'article L.2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques d'organiser la sortie du bien du domaine public en constatant sa désaffectation et son déclassement pour le faire entrer dans le domaine privé (et le rendre ainsi aliénable).

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L.2141-1,

Vu l'avis rendu par France Domaine le 20 avril 2022,

Vu l'avis de la 4ème commission : Mobilités, infrastructures, route,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Constate la désaffectation de l'ancien immeuble de la paierie départementale, situé 97 Boulevard Blaise Doumerc à Montauban ;
- Décide de déclasser du domaine public le bâtiment anciennement à usage de paierie départementale, sis au 97 Boulevard Blaise Doumerc à Montauban d'une superficie utile totale de 362 m² avec un petit jardinet, partie de la parcelle 461 de la section BL, tel que délimité sur les plans annexés ;
- Approuve la division en deux bâtiments : ancienne paierie départementale et centre d'information et d'orientation ;

- Approuve le principe de la vente du bâtiment de l'ancienne paierie départementale, étant précisé que les conditions de la vente, une fois réunies, seront présentées à l'Assemblée départementale.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Michel WEILL